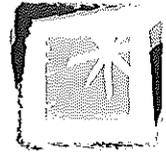


N° DEL/2025-065

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 23 juin 2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 17 juin 2025

PRESENTS (34)

Délégués titulaires (32) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, Mme RIVET Murielle, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (2) : M. MAGIMEL Alain, M. DELACOURT Alain.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme BOUILLON Ludivine, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, Mme PAREL Audrey, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe.

Pouvoirs (5) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. VILLA Olivier,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.

OBJET : Rapport des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine

L'article L. 243-9 du code des juridictions financières dispose que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'exécutif de la collectivité territoriale ou le président de

l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes.

Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9 ».

Le rapport d'observations définitives portant sur les comptes et la gestion de la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières ayant été présenté à l'assemblée délibérante le 17 juin 2024, il appartient à l'exécutif de présenter devant cette même assemblée, un rapport retraçant les actions qui ont été entreprises à la suite des observations de la chambre (ci-annexé).

Ce rapport présente un suivi des actions recommandées pour donner suite aux observations faites dans différents domaines. Il inclut les recommandations, les points de vigilance, les mises en œuvre, les modalités mises en œuvre, les dates et les justificatifs associés.

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication du rapport relatif au suivi des recommandations issues du rapport d'observations définitives sur la gestion de la communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières arrêté par la Chambre Régionale des Comptes.

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 24 juin 2025**

Le Président,




Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

Charles FERRÉ

Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26